



Inaptitude professionnelle - Reclassement

Par **satbilot**, le 14/11/2014 à 16:30

Bonjour,

Je viens d'être déclaré inapte définitivement (période des 15 jours écoulée) à mon poste par la médecine du travail. Cette inaptitude est due à un harcèlement de la part de mon employeur.

Il est stipulé sur l'inaptitude qu'un "reclassement est possible dans un contexte relationnel et organisationnel différent".

La société pour laquelle je travaille est une petite structure de 4 salariés avec un seul bureau.

Mon employeur vient de m'envoyer un courrier LRAR, me demandant 2 choses:

1 - mon cv/copie de diplôme/niveau langue étrangère/niveau logiciel/récapitulatif des tâches que j'apprécie

2 - Que je l'éclaire sur ce que je souhaite pour améliorer le niveau relationnel et organisationnel.

Il me demande une réponse dans la semaine.

Je commence à paniquer, je ne souhaite pas y retourner, je commence à peine à réduire mes traitements anti-dépresseurs et anxiolytiques et à aller légèrement mieux, mon travail de reconstruction passe par un éloignement total de cette personne et j'ai l'impression de ne pas en avoir fini...

J'ai plusieurs questions:

- Suis-je tenu de répondre? si oui que me conseillez-vous de mettre dans mon courrier?
- Si il me propose un reclassement et que je le refuse que peut-il se passer dans le pire des cas?

(dans le meilleur des cas, le médecin m'a dit qu'il me convoquerait à un entretien de licenciement)

Merci d'avance de votre aide.

Par **P.M.**, le 14/11/2014 à 20:49

Bonjour,

Vous pourriez répondre par lettre recommandée avec AR à l'employeur lequel a une obligation de rechercher un reclassement de toute façon que votre CV il l'adéjà puisque je présume que vous lui avez remis avant votre embauche et que depuis, il est bien placé pour connaître vos compétences, que c'est à lui de vous faire des propositions que vous exalinez car c'est lui qui a le pouvoir de direction et d'organisation, que donc il ne faudrait pas renverser les rôles...

Je pense que vous n'avez pas à vous inquiéter car il essaie simplement de prouver qu'il remplit son obligation légale de reclassement mais vous pourrez de toute façon refuser un reclassement qui impliquerait une modification essentielle du contrat de travail sans que ce soit abusif...

Si l'employeur ne vous avait ni reclassé ni licencié dans le délai d'un mois, après la décision définitive d'inaptitude, il devrait reprendre le versement du salaire mais je pense que d'ici là, il vous aura effectivement convoqué à l'entretien préalable et si vous vous y rendez, ce que vous n'êtes pas obligé, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un [Conseiller du Salarié](#) puisque je présume qu'il n'y a pas de Représentant du Personnel dans l'entreprise...

Par **satbilot**, le **15/11/2014** à **13:31**

Bonjour,

Tout d'abord je vous remercie d'avoir prit le temps de me répondre, je suis rassurée. De plus j'ai fait des recherches sur le net pour répondre à mes questions et en effet la seule chose serait que suite à mon refus de reclassement il dise qu'il est abusif. Ce qui serait visiblement contester par un juge.

De plus, j'ai déjà fait un entretien préalable de licenciement sur des motifs infondés, j'étais accompagné d'un conseiller au salarié comme vous me le conseillez. Mon employeur s'était rétracté au vu de l'incohérence de ses reproches que le conseiller lui avait prouvé!

Je viens de le contacter et lui aussi me préconise de répondre dans le même sens que vous...
J'espère que tout cela sera bientôt fini!

Merci encore,
Bien cordialement.
Sabine.

Par **P.M.**, le **15/11/2014** à **13:52**

Bonjour,

Si vous voulez nous tenir au courant de la suite ce serait avec attention que nous en prendrions connaissance et qu'éventuellement nous essayerions de vous aider...

Par **tourneur**, le **23/11/2014** à **17:45**

Bonsoir

en CDI depuis 20 ans en tant que tourneur (mécanique de précision) j'ai repris mon travail en 06/13 avec inaptitude et reclassement au poste de contrôleur (je ne peux rester debout longtemps/ forcer mon poignet droit /pas de charge = ou + de 5kg) suite à un accident de trajet de 2010. Mon employeur m 'a harcelé pendant des semaines pour que je retourne au tour. j'ai cédé en décembre 2013. Mais ma santé s'est gravement dégradé avec problèmes cardiaques + vertiges. Malgré tous les traitements, je ne peux plus continuer et me cantonne à mon poste de contrôleur. Mais mon employeur continuait tous les jours à me relancer pour le tour. S'en est suivi, un rappel + un avertissement + une mise à pied conservatoi -re. Finalement, malgré mes contestations par courrier RAR comme me l'on indiqué les agents de l'inspection du travail, arrive un courrier pour un entretien préalable au licenciement. Sachant que j'ai 60 ans et près de la retraite, il ne sait plus quoi inventer pour me harceler car il sait que nos seuls revenus sont mon salaire.

Par **P.M.**, le **23/11/2014** à **19:52**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **taffat**, le **26/11/2014** à **01:13**

Bonjour, je cherche réponse à un licenciement pour insuffisance professionnelle suite à un échec à l'examen de BTS analyse médicale. 52ans travaillant 10ans en temps que technicienne préleveuse, 2ans en alternance. Reclassement: secrétaire à 100% sans formation(dont but de valider le reste de mon BTS) soit rupture conventionnelle sinon licenciement. Encore il faut dire occuper ce poste pas sûr car il pense me faire une période d'essai ce qui laisse penser un refus en finalité étant donné on a essayé de me dissuader par rapport à la distance Or j'ai accepté delà ils ont décidé de me faire savoir que ce sera juste secrétariat et oublier la formation, même en mon temps libre chez eux sur le plateau technique pour raisons du coût du temps et du choix.

Maintenant je veux savoir est ce qu'ils ont raison de me licencier dans ces conditions étant donné je demande à valider mon diplôme tout en effectuant le poste de secrétaire. pour eux ils veulent pas créer un poste de secrétaire si je ne m'investirai pas à 100% étant donné je souhaite valider ce BTS aussi. Or ils ont oublier quand j'occupe un poste je me donne corps et âme pour la fonction qui m'est demandé. Sachant que cet échec est du à la partie pratique que je n'ai pas pu validé car malheureusement je n'étais pas formée dans les bonnes conditions à savoir le tuteur qui s'occupe de mon playnning de formation au sein du plateau ne m'a pas fait le plan comme il aurait souhaitable d'être fait ce que je lui avais demandé mais monsieur me faisait part que c'est lui qui décide et personne d'autre et si je ne suis pas contente je peux le signaler à mon établissement rien ne changera. exemple j'aurai souhaité faire le poste de bactériologie pour identifier les germes je n'ai pu accéder à ce service que le mois de mes examens encore pour cause de démissions de certains de mes collègues en nombre de 4 sinon plus, aussi ayant donnant des consignes à certaines pour qu'ils refusent de me former ceci s'est déroulé dans un autre service malheureusement personne ne souhaite me soutenir pour dénoncer plutôt tous m'évitent. solution que j'ai pu faire lors de l'entretien du personnel j'ai essayé de lui faire part qu'il était bien sans résultat. est ce que je peux utiliser cela contre eux même si je n'ai pas de preuve à part mes arrêts de maladie suite à mon état

de santé qui s'est dégradé au cours du temps à cause des brimades et humiliations aujourd'hui je dois consulter un centre psychologique médicale.

Par **P.M.**, le **26/11/2014** à **08:36**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...